



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2022

ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP



IME SIMONE VEIL
32 RUE MARIA CALLAS
67380 LINGOLSHEIM
03 88 78 28 43

SOMMAIRE

- I. IDENTITÉ DE LA STRUCTURE**
- II. RESSOURCES HUMAINES**
- III. ACTIVITÉ**
- IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12**
- V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE**
- VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE**
- VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ**
- VIII. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES**
- IX. PROJET ET PERSPECTIVES**

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I. IDENTITE DE LA STRUCTURE

I.1) Information générales

Les PCPE, EMAS, communautés 360 n'entrent pas dans le RAH – ces structures faisant l'objet d'un rapport d'activité type.

Le FINESS à renseigner correspond au FINESS qui perçoit le financement. Si deux financements distincts sont perçus, deux RAH sont à renseigner. Toutefois, si vous percevez (par accord avec l'ARS) un financement unique pour 2 FINESS, il y a un FINESS principal et un finess secondaire : un seul RAH est alors à renseigner.

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD...). Indiquez alors les numéros finess de chaque structure concernée à la page suivante.

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)* 77564183000853

Le numéro FINESS est composé de 9 caractères dont les 2 premiers correspondent au numéro de département d'implantation. Veillez à bien saisir le N° FINESS de la structure et non celui de l'organisme gestionnaire

Raison Sociale* IME Simone Veil

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Bas-Rhin

Lingolsheim

Type de structure* Etablissement (EEAP,IEM,IES,IME) hors dispositif



Type d'établissement* IME

Nom de l'organisme gestionnaire* Association ARSEA

N° de téléphone 0388782843

Adresse mail accueil.imelingolsheim@arsea

Rapport d'activité harmonisé

Retour au sommaire

Le **FINESS** à renseigner correspond au **FINESS** qui perçoit le financement. Si deux financements distincts sont perçus, deux RAH sont à renseigner. Toutefois, si vous percevez (par accord avec l'ARS) un financement unique pour 2 FINESS, il y a un FINESS principal et un finess secondaire : un seul RAH est alors à renseigner.

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD...). Indiquez alors les numéros finess de chaque structure concernée.

N° Finess secondaire n°1	Type d'établissement	<input type="text"/>
Commune d'implantation		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

N° Finess secondaire n°2	Type d'établissement	<input type="text"/>
Commune d'implantation		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

N° Finess secondaire n°3	Type d'établissement	<input type="text"/>
Commune d'implantation		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

N° Finess secondaire n°4	Type d'établissement	<input type="text"/>
Commune d'implantation		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

N° Finess secondaire n°5	Type d'établissement	<input type="text"/>
Commune d'implantation		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

N° Finess secondaire n°6	Type d'établissement	<input type="text"/>
Commune d'implantation		
<input type="text"/> Département	<input type="text"/> Commune	

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Si votre établissement est multisite ou si vous fonctionnez en dispositif (que celui-ci soit conventionné ou non), vous pouvez agréger les données (ex. IME site 1 + IME site 2 ; ex. IEM + SESSAD).

Pour le RAH DITEP/ITEP/SESSAD TCC (ex. ITEP + SESSAD TCC ; ex. ITEP 1 + ITEP 2...).

Nombre total de places installées financées : 0

Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service. (Plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)
- Toutes les orientations

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

I.3) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

L'IME EUROMETROPOLE composé de trois sites dont les agréments sont encore distincts en 2020 permet le financement de 236 places au total. La négociation d'un CPOM en 2023 permettra la mise en place d'un agrément commun.

En 2022, les places étaient dédiées aux jeunes porteurs d'une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associé, et de jeunes porteurs de Troubles du Spectre Autistique, fléchées comme suit :
106 places pour des jeunes âgés de 14 à 20 ans à la GANZAU
50 places pour des enfants et jeunes âgés de 6 à 14 ans au ROETHIG
80 places pour des enfants et jeunes âgés de 6 à 14 ans à Simone VEIL.

Dans le souci de satisfaire au TO attendu, tout en tenant compte tenu d'un taux d'absentéisme des bénéficiaires encore globalement fluctuant en 2022 et d'une difficulté de recrutement structurel sur l'un des sites, l'IME a accueilli 252 enfants-adolescents-jeunes adultes.

Autre fait saillant mais constant depuis plusieurs années, à défaut d'orientation en structure médico sociale adulte, faute de place, de réponse adaptée en structure d'aval ou de refus des familles, en 2022 l'IME de la GANZAU a connu une augmentation constante des jeunes en Amendement CRETON. De 52 jeunes en 2021 le site est passé à 62 jeunes adultes en situation CRETON en 2022 pour un agrément de 106. Cet état de fait génère une embolisation des jeunes en limite d'âge sur les sites du ROETHIG et de S VEIL.

En 2022, les équipes de l'IME EUROMETROPOLE (éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, médicales, ...) ont poursuivi leur proposition d'un accompagnement global et individualisé tendant à favoriser l'inclusion de l'enfant et du jeune dans les différents domaines de sa vie. Cet accompagnement se structure autour du recensement des besoins et des prestations SERAFIN PH.

Il est à noter qu'en 2022 et après 2 années de gel liée à la gestion de la crise sanitaire, le partenariat a été relancé dans différents champs : santé, culture, citoyenneté, loisirs, stages pré-professionnels et professionnels, formation...

Il est à noter encore qu'en 2022, la démarche de mise en synergie des 4 sites (les 3 IME et le SESSAD) autour d'une direction commune, a conduit les professionnels cadres et non cadres, à poursuivre leur évolution d'une logique de structure centrée sur elle-même, vers une logique de culture commune et de collaboration. En effet, la synergie développée entre les 4 sites au travers d'une meilleure connaissance des professionnels entre eux et de la reconnaissance de compétences spécifiques, permet au final une fluidification des parcours des bénéficiaires depuis leur admission jusqu'au commencement de leur vie d'adulte. Cette synergie permet également de mutualiser certains projets et moyens tant au bénéfice des usagers que des professionnels. Cette synergie a enfin pris corps dans l'exercice de réécriture du projet d'établissement qui s'est déroulé toute l'année 2022 et qui a mobilisé des professionnels des 4 sites à l'occasion de rencontres en COPIL ou de journées pédagogiques communes.

Portés par cette dynamique et par la volonté d'harmoniser les pratiques, nous répondons dans les feuillets suivants à la réalité chiffrée de chacun des sites.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) ETP réels et ETP budgétés non pourvus

Nombre d'ETP réels au 31/12/2022 **34.68**



Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

La difficulté se trouve être dans le recrutement des professionnels du secteur paramédical. Ne sont pas pourvu un 0,50 ETP d'orthophoniste et un 0,20 ETP de pédopsychiatre.

II.2) Fonction de coordination

Au sein de votre équipe, des personnels (hors encadrement) sont-ils **principalement ou exclusivement** dédiés à des fonctions de coordination :

• d'équipe ? Oui Non

• de parcours ? Oui Non

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2022 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le statut



Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique	0	0
CDI	48	34.68
CDD	4	3.66
<i>Dont CDD de remplacement</i>	1	1
Intérim		
Contrat de professionnalisation	0	0
Contrat d'apprentissage	0	0
Autre contrat aidé	1	1
Autre	0	0

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Si les fonctions ci-dessous sont intégrées dans votre budget, elles ne sont pas à renseigner ici.

Si un professionnel cumule les fonctions de coordonnateur pédagogique et d'enseignant, le déclarer seulement en tant que coordonnateur pédagogique (pas de double compte).

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	2	2	2
Enseignant spécialisé	2	2	2
Coordinateur pédagogique	0	0	0
Autres personnels d'enseignement	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.5) ETP mis à disposition

Si certaines ressources humaines sont mises à disposition par un autre établissement médico-social ou sanitaire, comptabiliser les effectifs ici.

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0
	0	0

II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année



	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	7
Stagiaires non gratifiés	11

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.7) Formation du personnel au cours de l'année



Reportez ici les formations réalisées au cours de l'exercice 2022, ayant fait l'objet d'une convention avec un organisme de formation.

Toutes les formations répondant à ce critère sont à prendre en compte, qu'elles soient gratuites ou payantes.

Tout professionnel de l'équipe ayant bénéficié d'une formation pendant l'année doit être pris en compte ici, y compris s'il travaille dans un autre établissement ou service.

Par ailleurs, l'item recense désormais la thématique globale de la formation, et non plus son intitulé exact.

Ex. 1 : pour une formation intitulée "la découverte de la sexualité chez les adolescents présentant un TSA", indiquez "sexualité et TSA".

Ex. 2 : pour une formation intitulée "s'appropriier les nomenclatures SERAFIN", indiquez "SERAFIN".

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	SST	14	3
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	SST recyclage	7	3
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	habilitation électrique	14	1
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	habilitation électrique	7	1
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	manipulation extincteur	3	23
D'adaptation/développement d...)	inclusion des jeunes en IME	14	22
D'adaptation/développement d...)	activité aquatique	35	1
D'adaptation/développement d...)	troubles psychiques	7	1
D'adaptation/développement d...)	socle autisme	8	19
D'adaptation/développement d...)	Autisme et sensoriel	35	2
D'adaptation/développement d...)	approche snoezelen	21	1
D'adaptation/développement d...)	communication support visuel - autisme	14	4
D'adaptation/développement d...)	Autisme et santé	7	1
D'adaptation/développement d...)	psychologie positif - bien être des usagers	21	1
D'adaptation/développement d...)	place des parents	7	1

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)
[Suite](#)


II.7) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d...▼	Excel	7	1
D'adaptation/développement d...▼	outlook	7	1
D'adaptation/développement d...▼	logiciel qualité	2	20
D'adaptation/développement d...▼	logiciel interne	21	3
D'adaptation/développement d...▼	nomenclature serafin	7	1
D'adaptation/développement d...▼	manager au quotidien	28	1
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			
▼			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)[Suite](#)

II.7) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)**Suite**

II.7) Formation du personnel au cours de l'année (Suite)

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.8) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

2022 nous a obligé à revoir les accompagnements des professionnels après deux années de crise soutenue liée à une situation sanitaire dont les effets se sont encore fait sentir cette année (absentéisme, questions liées à des réorientations professionnelles, fatigue professionnelle...).

Si ces constats ont impacté les équipes de professionnels au sens large, l'on peut noter qu'en 2022, les cadres ont encore été très fortement mobilisés sur la gestion des absences des bénéficiaires et des professionnels, les amenant à réajuster au jour le jour dans les moments de gestion les plus aigus, les accueils, les transports, la communication aux familles.

Dans ce contexte, il est à noter que les équipes ont tenu les délais en termes de suivi des échéances de rédaction des PPA, de rencontres avec les familles.

Concernant la tenue des formations, dans un contexte malgré tout encore traversé par les absences, les formations ont pu se mettre en œuvre. Si en 2022 les structures sont restées concentrées sur leurs obligations réglementaires, l'on peut noter qu'un effort particulièrement important a été réalisé autour de 2 axes celui de l'inclusion en IME et de la sensibilisation au TSA. Ainsi, 102 professionnels ont été formés à l'inclusion en IME et 72 éducatifs ont suivi la formation socle TSA qui a abouti à un nouveau partenariat en 2023 avec le CRA.

Enfin, dans un contexte de retour à un fonctionnement « normal » marqué malgré tout encore en 2022, par une nécessité de repenser les organisations en lien avec l'absentéisme multifactoriel et notamment sur fond de revendication salariale (prime Ségur), de difficultés structurelles de recrutement notamment médical, l'objectif de la direction pour l'année 2022 a été de rassembler les salariés autour de la construction d'une culture et de pratiques communes, au travers de procédures et de projets partagés et transversaux.



Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III. ACTIVITE

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

L'accueil au sein des UEMA et UEEA est à intégrer dans la modalité "accueil de jour"

		Global	Internat / hébergement continu (en week-end et toute l'année)	Internat/ hébergement de week-end discontinu : (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	Internat / hébergement en semaine (du lun au ven)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture		Maximum				198
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)		Somme				80
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire		Somme				0
Nombre annuel de journées théoriques		Somme				15920
Nombre de journées réalisées		Somme				14381
dont nb de journées réalisées en accueil temporaire / répit		Somme				0

Quand un jeune bénéficie de plusieurs modalités d'accompagnement dans la même journée, n'en compter qu'une, selon le principe suivant: l'hébergement (accompagnement de nuit, internat) prévaut sur l'accompagnement en journée, qui prévaut sur l'accompagnement ambulatoire. Ex.: un jeune ayant bénéficié le même jour d'un acte sur son lieu de scolarité et étant accueilli une nuit en internat sera compté comme une nuit réalisée.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.2) Flux et file active

La file active est l'ensemble des personnes qui ont été vues au moins une fois dans l'année, quelle que soit la modalité d'accompagnement. La file active est égale à la population présente au 31 décembre + le nombre de sorties dans l'année.

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	100

**Le total de la colonne doit être égal à la file active précisée au-dessus.
Pas de double compte.**

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu uniquement (y compris le week-end et les vacances scolaires)	0
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine uniquement (du lundi soir au jeudi soir inclus)	0
Accompagnement de journée uniquement	96
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire uniquement (accompagnement ambulatoire type SESSAD)	0
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de plusieurs modalités d'accompagnement (hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)	4
Accueil / accompagnement temporaire (dont répit)	0

	Nombre
Nombre total d'admissions dans l'année	18
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	18
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Les jeunes relevant de l'amendement Creton

	Nombre
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2022</i>	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2022</i>	0


Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.4/5) Absentéisme

Le nombre total de jours d'absences ne peut pas être supérieur à la somme du détail.

Si vous êtes un dispositif, cet item ne concerne pas l'activité du SESSAD.

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	2133
<i>dont pour hospitalisation</i>	38
<i>dont pour maladie</i>	1200
<i>dont pour sortie autorisée</i>	444
<i>dont motif injustifié</i>	221
<i>dont autres</i>	230
 Nombre de jeunes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	100

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.5/6) Transport

La réalisation des transports dans votre structure est-elle interne / externe / les deux ?

Interne

Externe

Les deux

	Temps en ETP
Au total, quel est le temps passé par l'équipe professionnelle (toutes fonctions confondues : éducatives, paramédicales, logistiques...) pour ces transports ?	Somme
<i>Dont intervenants directs auprès de l'enfant (pers éducatif, thérapeutique, pédagogique)</i>	0.10
<i>Dont autres personnels dédiés à la réalisation des transports (ex. Chauffeur)</i>	0
<i>Dont autres personnels dédiés à l'organisation des transports (mais pas leur réalisation)</i>	0.10

Quel coût (en Euros) représentent dans votre exercice budgétaire ?

	Nombre
Les taxis	264396
Les frais de transport des familles si vous les prenez en charge	0
Les transports en commun (bus, train) si vous les prenez en charge	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.6/7) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Dans un contexte 2022 encore malgré tout marqué par un relent de contamination COVID en début d'année, des jeunes en lien avec leurs familles encore inquiètes, ont été particulièrement absents. L'on note une détente de l'absentéisme à partir du second trimestre.

Nous notons toutefois que si la pandémie a eu un réel impact sur notre activité, les constats effectués les années précédentes restent d'actualité :

- L'absentéisme des usagers est particulièrement important pour petites maladies, rendez-vous médicaux qui se traduisent par une journée d'absence. Fatigabilité et fragilité font que certains parents gardent les enfants à la maison régulièrement ;*
- Le nombre de jours de vacances pris par les parents est supérieur à celui prévu dans les calendriers de fonctionnement, notamment durant les congés d'été ;*
- L'alternance des gardes pour les parents séparés, notamment sur les périodes de vacances, entraîne l'absence du jeune sur toute la période de vacances scolaires ;*
- L'absentéisme est encore plus important les mercredis, notamment lorsque les frères et sœurs restent à la maison ;*
- Les sorties et les admissions en cours d'année peuvent générer une période de latence.*

De notre place, nous continuons à sensibiliser les familles au maximum à la nécessité d'une présence régulière en rapport avec le contrat de séjour. Nous suivons l'absentéisme systématiquement et quotidiennement par une relance téléphonique effectuée par le secrétariat ou le cadre, lorsque nous ne connaissons pas le motif de l'absence. La direction reçoit systématiquement les familles dont l'enfant cumule les absences afin de trouver une solution acceptable pour tous. Il est à noter que ce suivi est très chronophage dans les organisations du quotidien.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2022

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	23
1 à < 2 ans	0	11 à 13 ans (inclus)	34
2 à < 3 ans	0	14 à 15 ans (inclus)	23
3 à < 4 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	3
4 à < 5 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	1
5 à < 6 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
		25 à 29 ans (inclus)	0

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	2
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	1
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	11
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	0
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

Si un jeune est en **scolarité partagée** entre deux classes différentes (exemple : unité d'enseignement et classe ordinaire ; OU unité d'enseignement interne et unité d'enseignement externe), **le noter dans chaque modalité correspondante**, à temps partiel (Doublés comptes autorisés).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	15	
Unité d'enseignement externée dans un établissement scolaire	0	40	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	0	0	0
Ecole élémentaire	0	0	0
ULIS école	0	7	7
Collège	0	0	0
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège	0	0	0
Maison Familiale et Rurale	0	0	0
Lycée/lycée professionnel/CFA	0	0	0
ULIS Lycée	0	0	0
EREA	0	0	0
Autre (Pôle de regroupement...)	0	0	0
Enseignement supérieur	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	55
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	7
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	

Données à renseigner au 31/12	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés parmi les 3-15 ans (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED).	9

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ? - Parmi les jeunes présents au 31/12	6

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - Parmi les jeunes présents au 31/12	0
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	0
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	5
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en</u> <u>raison de leurs troubles psychologiques/psychiatriques</u> :	13

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

**Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical
(ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)**

Données au 31/12

	En interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SESSAD)
Ergothérapeute		2
Kinésithérapeute		13
Orthophoniste	52	
Orthoptiste		4
Psychologue	85	
Psychomotricien	20	
Psychiatre	85	9
Médecin rééducation fonctionnelle		4
Autre médecin	85	44
Instructeur en locomotion		
Avejiste		
Transcripteur-adaptateur de documents		
Interface de communication		
Codeur LFPC		
Autre professionnel paramédical	85	2

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Veuillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces accompagnements en soin, indiquez "0"

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	15
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	85

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience motrice</u> (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	2
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience sensorielle</u> (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison <u>d'une déficience visuelle</u>	38
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces accompagnements en soin, indiquez "0".

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	1
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	39
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas.	26

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de <u>mineurs</u> bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	
	Chez un assistant familial	1
	PAD (placement à domicile)	2
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer)	3
d'une mesure éducative	AED	1
	AEMO	0
	chez un tiers digne de confiance	0

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs en protection de l'enfance (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une <u>mesure PJJ</u> :	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.5) Situations complexes

Veillez distinguer le "0" de la non-réponse. Si vous n'avez pas de jeunes concernés par ces situations, indiquez "0".

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS (PAG créé ou actualisé depuis moins de 12 mois)	
<i>dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par l'étab/service</i>	2
<i>dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)</i>	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IV.6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Nous notons encore cette année, une proportion élevée de jeunes atteints de déficience intellectuelle moyenne à lourde sur les sites enfants : 92% sur le site du ROETHIG et 73% sur le site VEIL nécessitant un accompagnement soutenu dans le nursing et dans la gestion du quotidien, notamment dans les déplacements y compris au sein de l'établissement. Il est également à noter que sur ces deux sites, les enfants souffrent massivement de troubles de la communication entraînant la survenue de crises clastiques plus fréquentes que sur le site de l'IMPRO. Nous notons que les jeunes atteints de TSA avec ou sans diagnostic, représentent en 2022, 20% des effectifs accueillis.

Si le profil des jeunes accueillis sur les structures enfants semble se complexifier, alliant multi pathologies et fragilité sociale, nous sommes encore cette année, marqué par le nombre de jeunes notifiés vers les établissements Eurométropole ARSEA.

En outre, du fait du manque de places en secteur adulte nous nous devons d'ajuster l'accompagnement proposé aux besoins des bénéficiaires suivants:

- Des jeunes de 16 à 17 ans maintenus dans nos établissements pourtant agréés de 6 à 14 ans, faute de places en IMPRO ;

- Des jeunes de plus de 20 ans maintenus en IMPRO à défaut de places adaptées en milieu protégé adulte ou à défaut d'adhésion de leurs familles à une orientation en milieu adulte et qui sont exposés au risque de rupture de leur accompagnement (amendement CRETON).

Malgré le fait que nous nous engageons dans les groupes opérationnels de synthèse, nous ne pouvons répondre aux besoins du territoire au vue du nombre de jeunes en attente. Nous nous mobilisons aux côtés de nos partenaires (MDPH, EN, ASE, ...) à la recherche de solutions d'accompagnement modulaires, au mieux de nos possibilités. De ce fait, nous accueillons des enfants/jeunes au-delà de notre agrément.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

Cette partie concerne les jeunes admis entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 inclus, hors accompagnement temporaire.

V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	11
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	6
2 à < 3 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	25 à 29 ans (inclus)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	3	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social		
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		
UEMA		
UEEA		
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	6	6
ULIS secondaire (collège, lycée)	2	1
SEGPA	0	
EREA	0	
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)	3	
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)	1	1
Autre	2	
Pas d'information sur la scolarité avant l'admission	0	

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

Exclusion des doubles comptes : le total ne peut pas être supérieur au nombre de jeunes entrés dans l'année	Nombre
<u>Uniquement en famille</u> (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)	2
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) uniquement	3
CAMSP	1
CMPP	
EEAP	
IEM	
IES	
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	
ITEP/DITEP	
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	3
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	
Autres ESMS	
Equipe relais handicap rare (ERHR)	
Services de psychiatrie infanto-juvénile	
Professionnels paramédicaux libéraux	
Autres	
Pas d'information sur l'accompagnement antérieur	8

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)


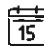

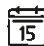

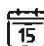

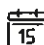





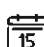

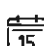



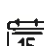





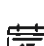




Délaï d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire), veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification		Date d'admission		Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
22/06/2022		06/12/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
01/05/2021		04/10/2022		Déficience intellectuelle
01/07/2019		05/12/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
09/08/2020		08/11/2022		Déficience intellectuelle
01/06/2021		29/09/2022		Déficience intellectuelle
01/09/2019		30/09/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
28/03/2022		04/10/2022		Déficience intellectuelle
01/04/2020		03/10/2022		Déficience intellectuelle
18/05/2022		05/09/2022		Déficience intellectuelle
01/10/2020		24/10/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
01/09/2020		03/01/2022		Déficience intellectuelle
23/04/2020		27/06/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
01/01/2021		05/09/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
20/05/2020		20/06/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
01/01/2021		21/11/2022		Déficience intellectuelle

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite





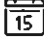

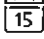
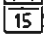




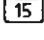





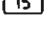

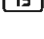


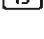






Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire), veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification		Date d'admission		Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
01/04/2021		16/05/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
01/01/2022		03/10/2022		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite





























Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire), veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Suite



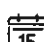
Délai d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2022 (hors accompagnement temporaire), veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Si la personne dispose d'une autre notification antérieure pour laquelle elle n'avait pas eu de réponse, prenez en compte la date la plus ancienne.

Date de notification	Date d'admission	Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>
 15	 15	<input type="text"/>

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

V.5) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Au vue des faibles orientations des jeunes de plus de 20 ans vers le secteur médico social adulte, nous notons en 2022 encore un état global d'engorgement des admissions.

Sitôt qu'une place se libère, les structures s'engagent à admettre les enfants-jeunes, provenant de divers partenaires (ESMS ARSEA, MDPH, Education Nationale, ASE, autres ESMS...).

Les IME se sont encore inscrits dans une démarche de RAPT et en particulier sur le site Simone VEIL. Il est à noter que ces sollicitations mettent en évidence des besoins d'enfants ou de jeunes très empêchés en situation de handicaps multiples, TSA, TND, troubles de l'oralité, de la communication... nécessitant un accompagnement sur mesure et individuel. Si nous tentons de répondre au mieux de nos possibilités, nous notons une limite d'accueil à moyen constant.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 inclus, hors accompagnement temporaire.

VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre total de sorties définitives dans l'année	16
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	0
Nombre de sorties définitives dans l'année en accueils temporaires	0
Nombre total de sorties définitives dans l'année : <i>dont sorties avec notification</i>	16
Nombre total de sorties définitives dans l'année : <i>dont sorties sans notification</i>	0

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	1
1 à < 2 ans	0	11 à 13 ans (inclus)	0
2 à < 3 ans	0	14 à 15 ans (inclus)	7
3 à < 4 ans	0	16 à 17 ans (inclus)	8
4 à < 5 ans	0	18 à 19 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	0	20 à 24 ans (inclus)	0
		25 à 29 ans (inclus)	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	0
IME	16
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	0
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	0
Autre	0
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

Pas de double compte : le total ne doit pas être supérieur au nombre de jeunes sortis définitivement pendant l'année

	Nombre
Logement personnel	0
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	0
Hébergé chez parents, proches	15
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	1
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	
Inconnu	
Sans objet : décès	

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2022	38
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.

	Nombre	Dont amendement Creton
SEEEES (ex IMP)	0	0
SIPFP (ex IMPPro)	29	0
Itep	0	0
IEM	0	0
Autre SESSAD	0	0
Foyer de vie	0	0
MAS	0	0
FAM	0	0
SAJ	0	0
ESAT/EA	0	0
SAVS	0	0
SAMSAH	0	0
Autres ESMS	0	0
Structures/services hospitaliers	0	0
Autre	0	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VI.6) Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Les passages des jeunes de 14 ans et plus vers l'IMPRO ainsi que les orientations des plus de 20 ans vers les FAS, FAM, MAS, accueils de jour, continuent à poser problème. Nous constatons l'insuffisance qualitative et quantitative d'une offre adaptée aux besoins de ces usagers sur le territoire de l'Eurométropole. De fait, peu de jeunes porteurs d'un handicap lourd/sévère, ont quitté nos structures en 2022.

L'on peut toutefois constater que davantage de jeunes CRETON ayant un projet de travail adapté ont pu être admis en ESAT au vu de l'ouverture de places sur ces établissements et d'un important travail de partenariat qui a redémarré en 2022 avec ce secteur. Il est à noter que ces orientations extérieures ont permis à des jeunes des structures d'amont d'accéder à l'IMPRO.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	84

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	OUI ▼
– du PPA/PPS avec les parents :	OUI ▼
– de réunions destinées aux jeunes :	NON ▼

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse : Oui, de manière curative ▼

Préciser le nombre d'enfants concernés : 3

Préciser les professionnels qui ont été associés (choix multiple) :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. Education à la santé et accès aux soins



	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	82
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	58
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi gynécologique , <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	0
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un ophtalmologue et/ou un orthoptiste , <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	24
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un audioprothésiste , <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	2

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	0
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	0
Utilisation des réseaux sociaux	0
Santé bucco-dentaire	84
Obésité / équilibre alimentaire	12
Vie affective et sexuelle (VAS)	26
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snoezelen...)	65

Veillez distinguer le " 0 " de la non-réponse. Si aucun jeune n'est concerné, indiquez 0. Si vous ne pouvez pas répondre à une proposition, laisser la case vide le cas échéant.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VII. Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

La prévention et la promotion de la santé sont des enjeux forts de l'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis.

Cette année en particulier, du fait de la relance après COVID, les partenariats ont été mobilisés et se sont remobilisés (Hôpitaux, Handident, PRECCOSS, planning familial...) Il est à noter que nos soignants ont tissé un nouveau partenariat avec EMAHO, dispositif hospitalier facilitant l'accès aux soins pour les enfants de moins de 18 ans porteurs de handicap en milieu hospitalier.

Une action importante de la part de l'équipe médicale et paramédicale autour de l'accessibilité aux informations et ressources disponibles en matière de santé a encore été menée en 2022.

L'intelligence collective de nos professionnels médicaux, de soins et thérapeutes nous permet de développer des outils de diagnostic et de suivi au niveau de l'hygiène, la gestion de la douleur, la VIAS, les dangers des écrans et réseaux sociaux, la routinisation des actes médicaux par des mises en situation régulières... La rédaction de protocoles et leur révision permet par ailleurs un engagement de tous en faveur des jeunes accueillis. La formation est quant à elle proposée aux thérapeutes, médecins et IDE avec un suivi tout particulier des DPC.

Toutefois, au vue de l'état important des besoins en accompagnement thérapeutique, nous regrettons de ne pouvoir disposer de davantage de ressources en professionnels dans les domaines de l'orthophonie et de la psychomotricité, notamment. Nous parvenons toutefois à maintenir des partenariats pérennes permettant de satisfaire au mieux les besoins des jeunes accueillis.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VIII.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration</u> du PPA	84
	Nombre
Nombre de familles ayant participé au PPA par un autre moyen (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	0
	Nombre
Nombre d'enfants (parmi les 3 ans et plus) pour lesquels au moins une réunion avec l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) s'est tenue durant l'année	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

VIII.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune Ponctuellement Régulièrement Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ? Oui Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction Autre

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ? Oui Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème Enquête de satisfaction
 Café / réunion de parent Rencontre parents/professionnels Autre

Rapport d'activité harmonisé

Retour au sommaire

VIII.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 23/07/2019



Date de la dernière évaluation externe ? 17/02/2014



Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Selon l'article L312-8 du CASF, «les établissements et services (...) procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références, et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, validées (...)».

L'année 2022 a permis de continuer le déploiement de l'outil qualité et gestion des risques MS Qualité et d'y former l'ensemble des professionnels sur le versant déclaration d'événements indésirables.

Concernant les procédures et leur appropriation la principale procédure ayant fait l'objet d'une révision est la Procédure de signalement d'événements indésirables et de gestion des situations d'abus et de maltraitance au niveau de l'ARSEA. Au niveau des IME-SESSAD, plusieurs procédures sont en cours d'écriture ou de révision dans le domaine de l'évaluation des besoins, de la santé, de l'accueil et de la sortie.

Les Conseils de Vie Sociale ont été renouvelés et se sont réunis 3 fois durant l'année 2022 sur les IME. La parole des enfants et des familles au travers de leurs représentants a été prise en compte et des réponses apportées à leurs questions. Nous notons également un investissement de plusieurs parents dans un dialogue régulier et continu avec la Direction.

Une enquête de satisfaction a été envoyée à chaque famille des IME et du SESSAD et traitée.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX. PROJET ET PERSPECTIVES

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus aux personnes accompagnées :

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

IX. Commentaires

Ces commentaires ne seront pas exploités statistiquement. Ils ont vocation à nourrir votre dialogue de gestion, en contextualisant les données que vous avez renseignées.

L'ARSEA a acté dans son projet associatif son engagement dans le processus de transformation du secteur social et médico-social.

C'est dans cette dynamique qu'elle a posé les premières pierres de l'IME EUROMETROPOLE dès la fin de 2017. La création d'un « dispositif d'accompagnement » thérapeutique, médical, éducatif et pédagogique qui répond à la notion de parcours, nouveau paradigme d'un accompagnement tourné vers un projet de vie et les évolutions successives de la situation de l'utilisateur.

Nous visons le déploiement d'un modèle organisationnel permettant une prise en compte de façon optimale des personnes accompagnées en situation de handicap en quête de réponses au travers d'un fonctionnement modulaire et séquentiel. L'enjeu est de garantir l'effectivité des droits et de faciliter la mise en place d'un parcours résultant d'interactions coordonnées liées aux partenariats internes et externes venant donner sens et consistance aux objectifs d'inclusion sociale.

Même si le projet est encore à ses prémices, la situation sanitaire ayant ralenti sa mise en œuvre et dans l'attente du cadre réglementaire de fonctionnement et de tarification, l'équipe de direction, a amorcé une dynamique préfiguratrice des nouvelles organisations. La signature d'un CPOM prévue fin 2023 devrait être facilitatrice dans cette réorganisation multi-sites.

Dans l'optique d'améliorer ses prestations, l'IME-SESSAD va poursuivre ses actions dans les axes suivants :

-renforcer son organisation interne au travers d'un travail de rapprochement des 4 secrétariats et d'harmonisation des process

-renforcer la collaboration et le partage des pratiques des professionnels en inter-sites et leur formation autour des besoins spécifiques des Trouble du Spectre Autistique, Troubles Neuro Développementaux

-intégrer un nouveau progiciel d'évaluation des compétences pré-professionnelles et professionnelles partagé avec l'ESAT de l'ARSEA pour faciliter les évaluations des jeunes en amont et en aval

-entrer dans un progiciel Dossier Unique Informatisé de l'Usager

-préparer les équipes, les usagers et leurs familles à l'évaluation externe qui aura lieu en 2025

-renforcer les relations avec les partenaires institutionnels et les organismes gestionnaires au travers de la Communauté 360 du Bas-Rhin

-poursuivre une veille sur la recherches de fonds dans le cadre d'appel à projets ponctuels de certaines fondations privées (fondation SOMMER pour la médiation animale, TIMKEN pour l'aménagement d'une salle Snoezelen, MUTUALIA pour « Passeur d'avenir », ...), de clubs services (KIWANIS, Lion's, ...) dans l'optique d'améliorer les prestations aux bénéficiaires

-poursuivre l'engagement sur la restructuration architecturale du site de l'IME GANZAU et la recherche de locaux plus adaptés pour le SESSAD.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Les différentes parties "commentaire" sont limitées à 5.000 caractères. Si vous n'avez pas pu renseigner tous les éléments, vous pouvez joindre (ci-dessous) un fichier. Ce fichier sera également transmis à votre DT ARS pour le dialogue de gestion.

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

Vous avez entièrement complété le rapport d'activité

Merci pour votre collaboration

Pensez à valider votre travail

(en cliquant sur l'icône de validation en rouge)



Fermer et enregistrer vos réponses



[Procédure pour imprimer et/ou enregistrer le RAH](#)

